

REGLEMENT DE LA COUPE DES CLUBS 2026

(Course par Equipes de Clubs et Course Promotion Découverte)

- **Article 1 : Règles communes à la Course par Equipes de Clubs et à la Course Promotion Découverte**
- **Article 2 : Règles particulières à la Course par Equipe de Clubs**
- **Article 3 : Règles particulières à la Course Promotion Découverte**

Préambule : Chaque année, la Commission de Motocross de la Ligue d'Ile de France choisit l'organisateur d'une journée de compétitions intitulée « LA COUPE DES CLUBS ». Cette journée accueille une course par équipes de clubs, et une course dédiée aux pilotes peu expérimentés ou découvrant la compétition, intitulée « COURSE PROMOTION DECOUVERTE ». Sous réserve de l'avis favorable de la Commission de Motocross d'Ile de France, cette journée peut accueillir d'autres plateaux pilotes en complément.

Article 1 : Règles Communes

Article 1.1 : Application du règlement

Le présent règlement vise les éléments particuliers à la journée « COUPE DES CLUBS ». Tout point non traité dans le présent règlement devra être conforme au Code Sportif fédéral et aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline édictées par la Fédération Française de Motocyclisme.

Article 1.2 : Devoir des participants

Tout participant s'engage à connaître et à respecter les règlements fédéraux applicables, et doit, sous peine de sanction, suivre les injonctions émises par les différents officiels désignés sur les épreuves.

Article 1.3 : Obligation de licence

Les pilotes doivent être titulaires d'une licence FFM de l'année en cours, **valide au jour de l'engagement**.

Licences admises : NJ3C, NCO, INT, INJ, LUE, et LAJ.

Les licences à la journée (LAJ) doivent être souscrites en ligne sur le site de la FFM : <https://www.ffmoto.org>

Article 1.4 : Responsabilité

Les pilotes sont responsables de leur sécurité et se doivent de porter en toute circonstance un équipement de protection individuelle répondant au présent règlement et aux normes prévues par la réglementation FFM.

Il est rappelé aux concurrents que leurs matériels **ainsi que le transpondeur mis à leur disposition pour la course** sont placés sous leur entière responsabilité durant toute la manifestation. Ils doivent notamment en assurer la surveillance constante et ne pourront en aucun cas invoquer la responsabilité de l'organisateur en cas de vol ou de dégradation.

Il est également rappelé que le pilote est responsable de ses accompagnateurs comme prévu à l'article 2.1.20 du Code Sportif fédéral. En conséquence, un pilote dont les accompagnateurs ne respecteraient pas les règlements, ou les consignes des officiels, pourra être convoqué par le jury ou l'arbitre de l'épreuve et sanctionné.

Article 1.5 : Catégories des machines, licences et âges de pratique

CATEGORIES	CLASSES DE MACHINES	CYLINDREES	LICENCES	AGES MINI au jour de la course
125cc	2	125cc 2T	NJ3C, NCO, INT, INJ, LUE, LAJ	13 ans et plus
MX2	2 + 250cc 2T	100cc à 250cc 2T 175CC à 250cc 4T	NJ3C, NCO, INT, INJ, LUE, LAJ	13 ans jusqu'à 125cc 2T 15 ans et plus au-delà 125cc
MX1	3 et 4	250cc à 500cc 2T 251cc à 650 4T Motos électriques *	NJ3C, NCO, INT, INJ, LUE, LAJ	15 ans et plus

* Les motos électriques sont admises exclusivement en catégorie MX1 et sous réserve de l'accord préalable de la Commission de Motocross d'Ile de France.

Article 1.6 : Vérifications administratives

Le Contrôle Administratif est obligatoire pour tous les pilotes. Il est ouvert la veille de l'épreuve entre 15h30 et 19h00, et le jour de l'épreuve entre 7h00 et 8h30 dernier délai.

Les pilotes devront présenter :

- Leur licence en cours de validité
- Leur pièce d'identité (indispensable pour la pose du bracelet pilote au poignet)

A l'issue des vérifications administratives, le pilote se verra remettre un transpondeur pour la durée de la manifestation, transpondeur qu'il devra positionner sur sa machine **avant de procéder aux vérifications techniques, et qu'il rendra dans l'heure qui suit l'arrivée de sa dernière manche.**

Les pilotes absents ou n'ayant pas satisfaits aux vérifications administratives dans les délais, seront considérés comme forfaits et ne pourront être remboursés, sauf à présenter sous 48h au secrétariat de la Ligue d'Ile de France, la justification d'un motif sérieux laissé à l'appréciation de la Commission de Motocross d'Ile de France.

Article 1.7 : Transpondeur et support de transpondeur

Le transpondeur remis au pilote lors des vérifications administratives est indispensable au chronométrage. Il doit être installé entre les deux tés de fourche, sur le tube de fourche situé du côté de la piste où se trouve la cabine de chronométrage (Exemple : si la cabine de chronométrage est positionnée sur le côté droit de la piste, le transpondeur sera installé sur le tube de fourche droit, entre les deux tés). Afin de permettre son bon fonctionnement et son maintien en place, le transpondeur doit être correctement fixé sur un support adapté (en vente au contrôle administratif - prix : 10€, goupille et colliers Rilsan inclus).



Le pilote est responsable de son transpondeur pendant toute la durée de la manifestation, et devra le restituer au contrôle administratif dans l'heure qui suit l'arrivée de sa dernière manche.

En cas de non restitution du transpondeur le jour de la manifestation, ou en cas de restitution d'un transpondeur détérioré, le pilote concerné se verra réclamer la somme de 70€ en espèces ou en chèque à l'ordre de la Ligue Motocycliste d'Ile de France.

Article 1.8 : Vérification techniques

Le Contrôle Technique est obligatoire pour tous les pilotes. Il est ouvert la veille de l'épreuve entre 16h00 et 19h00, et le jour de l'épreuve entre 7h00 et 8h30 dernier délai.

Après avoir satisfait aux vérifications administratives, le concurrent devra présenter aux Commissaires Techniques sa machine **équipée du transpondeur et de son support**, ainsi que son casque et ses protections dorsale et pectorale qui devront répondre aux normes figurant dans le tableau ci-dessous. Les motos et les équipements en mauvais états ou non conformes au Règles Techniques et de Sécurité de la FFM applicables, seront refusés.

Les motos et les casques contrôlés seront marqués par les Commissaires Techniques. **Les caméras GoPro ne seront autorisées que sur la partie supérieure du casque et uniquement à l'aide de leur fixation d'origine.**

A l'issue du contrôle technique le pilote se verra remettre un document pour accéder à la piste. Les concurrents qui n'auraient pas satisfait au contrôle technique se verront refuser l'accès à la piste.

A l'issue des essais et des manches, les 5 premiers pilotes et un ou plusieurs désignés au hasard pourront être invités à se présenter au contrôle sonomètre. A l'issue de celui-ci les pilotes dont les machines ne sont pas conformes, ou qui ne se seraient pas présentés au contrôle, seront systématiquement déclassés et devront se mettre en conformité pour la manche suivante.

Tableau des équipements pilotes obligatoires

Vêtements et bottes	Gants	Protections*	Casque***
Vêtements en matière résistante couvrant le buste, les bras et les jambes, bottes en cuir ou matière équivalente couvrant le mollet.	Matière résistante	Pectorale et dorsale**	Intégral norme FIM : ECE 22-05 « P » ou ECE 22-06 « P »

* Les protections de genoux, coudes et épaules sont hautement recommandées

** Bénéficiant du label FFM ou conformes aux normes suivantes :

- Pectorale, norme EN 14021 ou 1621-3
- Dorsale, norme EN 1621-2
- Gilet intégral (dorsale et pectorale intégrées), conforme aux normes précisées ci-dessus.

*** Les casques non conformes ou en mauvais états seront refusés, et peuvent être consignés par les Commissaires Techniques, puis rendus en fin d'épreuve.

Article 1.9 : Plaques des numéros de course

Les pilotes ayant des numéros non conformes au descriptif ci-dessous, verront systématiquement rejetées leurs contestations ou réclamations quant à leur classement. Les chronométrateurs ne seront pas tenus de prendre les passages des machines concernées.

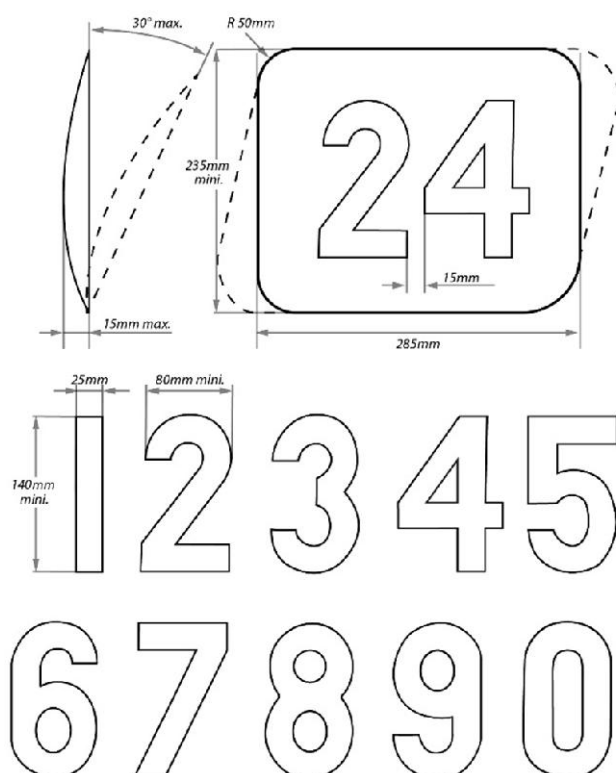
Les chiffres doivent être clairement lisibles. **Les numéros à bordure et réfléchissants sont interdits.**

Dimensions minimales à respecter :

- Plaque numéro frontale : hauteur du numéro 140mm, largeur de chaque chiffre 80mm, largeur des traits 25mm, espace entre deux chiffres 15mm.

- Plaques latérales : hauteur du numéro 100mm, largeur de chaque chiffre 80mm, largeur des traits 25mm, espace entre deux chiffres 15mm.

EXEMPLE DE PLAQUE FRONTALE :



Article 1.10 : Déroulement de la journée

HORAIRES : Les horaires sont affichés le matin de l'épreuve en un lieu prévu par l'organisateur. Dans le courant de la journée, le Jury pourra modifier ces horaires en cas de besoin.

PARC D'ATTENTE : Les pilotes doivent se présenter à l'entrée du Parc d'Attente au moins 10mn avant l'heure prévue pour le départ de leur série chrono ou de leur manche. Un mécanicien par pilote pourra y être admis. Le parc d'attente sera fermé au lancement de la procédure de départ.

GRILLE DE DEPART : Le placement des pilotes sur la grille de départ s'effectue en fonction des règles particulières prévues pour les différentes courses. Dans le cas où il n'y a pas d'essais chronométrés, les pilotes seront placés dans l'ordre défini par la Direction de Course.

Les mécaniciens ne sont pas admis sur la grille de départ, sauf autorisation expresse du Directeur de Course. **Le non-respect de cette règle entraînera une amende de 50€ aux pilotes concernés.**

Les pilotes sont autorisés à préparer leur place dans la zone située avant la grille sans l'aide d'outils d'aucune sorte. Aucune intervention n'est autorisée dans la zone située après la grille de départ. **Le non-respect de cette règle entraînera une amende de 50€ aux pilotes concernés.**

Article 1.11 : Respect de l'environnement

Les pilotes doivent adopter un comportement respectueux de la préservation de l'environnement.

Les points suivants doivent être respectés :

- La mise en place d'un tapis environnemental sous la moto dans le paddock est obligatoire
- Le lavage des motos doit se faire dans la zone de lavage prévue par le club
- Chaque pilote doit gérer ses déchets par l'utilisation de sacs poubelles afin de rendre la place de paddock propre

- Les pilotes utilisant des lunettes de protection avec écrans jetables de type (roll-off ou tear-off) veilleront à ne pas jeter les écrans sur la piste.

Il est strictement interdit aux pilotes et à leurs accompagnateurs de circuler dans l'enceinte du circuit avec un véhicule thermique ou électrique.

Le non-respect de ces règles pourra entraîner une amende de 50€ aux pilotes concernés.

Article 2 : Règles particulières à la Course par Equipes de Clubs

Article 2.1 : Equipes de clubs admises

La course est ouverte aux équipes des clubs de la Ligue d'Ile de France et aux équipes des clubs des autres ligues. La course pourra accueillir un maximum de 22 équipes, plusieurs équipes d'un même club pouvant être constituées sans limitation de nombre. La Commission de Motocross de la Ligue d'Ile de France se réserve le droit de refuser l'engagement d'une équipe suivant les critères de son choix.

Article 2.2 : Composition des équipes de clubs

Chaque équipe est composée de 3 pilotes âgés de 13 ans et plus au jour de la course, dont au moins 2 pilotes sont licenciés dans le même club, avec 1 pilote 125cc 2T, 1 pilote MX2 et 1 pilote MX1 (pour les catégories de machines et l'âge mini des pilotes, voir le tableau de l'article 1.5).

Article 2.3 : Engagement des équipes de clubs

Les demandes d'engagement se font sur la plateforme Engage-Sport FFM rubriques : « Manifestations régionales », « Ligue Ile de France », « Motocross » (site officiel : www.ffm.engage-sports.com).

Le prix de l'engagement est fixé à 210€ par équipe, payable en ligne (inclus location des transpondeurs).

La Commission de Motocross de la Ligue d'Ile de France se réserve le droit de refuser l'engagement d'une équipe suivant les critères de son choix.

Article 2.4 : Attribution des numéros de course

Chaque équipe se voit attribuer les numéros suivants :

Equipe N°1 : N° de course du pilote 125cc 2T : 1, N° de course du pilote MX2 : 201, N° de course du pilote MX1 : 101.

Equipe N°2 : N° de course du pilote 125cc 2T : 2, N° de course du pilote MX2 : 202, N° de course du pilote MX1 : 102.

Equipe N°3 : N° de course du pilote 125cc 2T : 3, N° de course du pilote MX2 : 203, N° de course du pilote MX1 : 103.

etc. jusqu'à la 22^{ème} équipe :

Equipe N°22 : N° de course du pilote 125cc 2T : 22, N° de course du pilote MX2 : 222, N° de course du pilote MX1 : 122.

L'attribution des numéros se fait dans l'ordre chronologique des inscriptions des équipes, à l'exception des numéros des équipes N°1 à N°5 qui restent au choix de l'organisateur de la journée.

Article 2.5 : Déroulement de la course

Chaque catégorie de pilotes fait une séance d'essai libre (10mn) et une séance d'essai chrono (15mn). L'ordre des départs pour les séances d'essais se fait en suivant la chronologie des engagements.

La course comprend 3 manches de 20mn+1T :

- 1^{ère} manche : 125cc/MX2
- 2^{ème} manche : 125cc/MX1
- 3^{ème} manche : MX2/MX1

L'entrée en grille des 3 manches se fait sur la base des chronos du matin selon l'ordre suivant :

- Manche 125cc/MX2 : 1^{ère} place = meilleur chrono 125cc, 2^{ème} place = meilleur chrono MX2, 3^{ème} place = 2^{ème} chrono 125cc, 4^{ème} place = 2^{ème} chrono MX2, etc.
- Manche 125cc/MX1 : 1^{ère} place = meilleur chrono 125cc, 2^{ème} place = meilleur chrono MX1, 3^{ème} place = 2^{ème} chrono 125cc, 4^{ème} place = 2^{ème} chrono MX1, etc.
- Manche MX2/MX1 : 1^{ère} place = meilleur chrono MX2, 2^{ème} place = meilleur chrono MX1, 3^{ème} place = 2^{ème} chrono MX2, 4^{ème} place = 2^{ème} chrono MX1, etc.

Article 2.6 : Méthode de classement

Le classement de chaque manche se fait à la place scratch : le 1^{er} marque 1 point, le 2^{ème} marque 2 points, le 3^{ème} marque 3 points, etc. jusqu'au dernier franchissant l'arrivée.

Les pilotes ne prenant pas le départ ou ne finissant pas la manche marquent les points correspondant à la place suivant celle du dernier pilote franchissant l'arrivée (exemple : pour 35 pilotes franchissant l'arrivée, ceux ne prenant pas le départ ou ne finissant pas la manche marquent 36 points).

Chaque équipe dispose d'un Joker correspondant au plus mauvais résultat d'un de ses pilotes dans les manches.

Le classement de la journée se fait par addition des points marqués par les 3 pilotes de chaque équipe dans les manches, déduction faite du Joker. L'équipe totalisant le moins de points remporte la journée. En cas d'ex aequo, le classement de la dernière manche de la journée sera prépondérant.

Article 2.7 : Remise des coupes

A l'issue du classement général de la journée, l'organisateur remettra une coupe à chacun des pilotes des 3 premières équipes.

Le club de l'équipe gagnante de la journée, recevra la « Coupe des clubs » décernée par la Ligue d'Ile de France.

Article 3 : Course Promotion Découverte

Article 3.1 : Pilotes admis

La course est ouverte aux pilotes licenciés dans un club de la Ligue d'Ile de France ou d'une autre ligue, n'ayant jamais participé à une compétition ou n'ayant pas marqué plus de 5 points dans une manche courue lors d'une journée des championnats et trophées MX IDF de la saison précédente.

La Commission de Motocross d'Ile de France se réserve le droit de refuser l'engagement d'un pilote ne correspondant pas à la destination de la Course Promotion Découverte, qui est dédiée aux pilotes peu expérimentés ou découvrant la compétition.

Article 3.2 : Catégories des machines, licences et âges de pratique

Voir le tableau de l'article 1.5.

Article 3.3 : Engagement des pilotes

Les demandes engagement se font sur la plateforme Engage-Sport FFM rubriques : « Manifestations régionales », « Ligue Ile de France », « Motocross » (site officiel : www.ffm.engage-sports.com).

Le prix de l'engagement est fixé à 66€ (inclus location des transpondeurs).

Article 3.4 : Attribution des numéros de course

La demande du numéro se fait lors de la procédure d'engagement sur le site www.ffm.engage-sports.com. L'attribution des numéros se fait dans l'ordre chronologique des inscriptions des pilotes.

Article 3.5 : Déroulement de la course

La course est de type Open accueillant ensemble les 125cc 2T, les MX2 et les MX1 lors des essais et des manches.

Chaque pilote fait une séance d'essai libre (10mn) et une séance d'essai chrono (15mn). L'ordre des départs pour les séances d'essais se fait en suivant la chronologie des engagements.

La course comprend deux manches de 12mn +1T. L'entrée en grille des 2 manches se fait suivant l'ordre des chronos du matin.

Article 3.6 : Méthode de classement

Le classement de chaque manche se fait à la place : le 1^{er} marque 1 point, le 2^{ème} marque 2 points, etc. jusqu'au dernier.

Les pilotes ne prenant pas le départ ou ne finissant pas la manche marquent les points correspondant à la place suivant celle du dernier pilote franchissant l'arrivée (exemple : pour 35 pilotes franchissant l'arrivée, ceux ne prenant pas le départ ou ne finissant pas la manche marquent 36 points).

Le classement de la journée se fait par addition des points marqués par chaque pilote dans les 2 manches. Le pilote totalisant le moins de points remporte la journée. En cas d'ex aequo, le classement de la dernière manche de la journée sera prépondérant.

Article 3.7 : Remise des coupes

A l'issue du classement général de la journée, l'organisateur remettra une coupe aux cinq premiers, et des médailles aux suivants jusqu'au dernier.